



QUADRILLE CAPITAL

# DISRUPTION FUND

**information**  
**périodique**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

*Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.*

Information Périodique au 30.06.2022

# Rapport d'activité

## 1)EVOLUTION DES MARCHES

Le premier semestre 2022 a été marqué par la plus importante correction boursière depuis la grande crise financière de 2008-09. A titre indicatif sur le secteur technologique, à son point bas du semestre le 14 juin, le Nasdaq Composite perdait près de 35% depuis son plus haut le 22 nov 2021. Les pressions inflationnistes héritées des ruptures de chaînes de production depuis les confinements de 2020 et 2021, ne sont pas retombées comme attendu. Bien au contraire, les sanctions sur la Russie qui ont suivi l'invasion de l'Ukraine ont amplifié le choc énergétique déjà en place depuis la réouverture des économies fin 2021, avec un rationnement de livraison des pétroles et gaz russes qui risque de se poursuivre jusqu'en 2023, voir au-delà. Le prix du pétrole Brent atteint un pic de \$128 le 8 mars, en hausse de 64.5% depuis le 31 dec 2021. Le cumul des problématiques de chaînes de production et de pénurie énergétique a provoqué une accélération de l'inflation dans le monde entier, y compris et surtout en Europe et aux USA, où les indices d'inflation à la consommation ont atteint des niveaux inconnus depuis 1980-81. En zone Euro l'inflation est passée de 5,0% en dec 2021 à 8,6% fin juin 2022 ; le CPI US est lui passé de 7,0% à 9,1% sur la même période. A défaut de normalisation économique la Fed a été prise à contre-pied et a dû fortement accélérer son programme de hausse de taux, passant de +25bp en janvier et mars, à 50bp en mai et 75bp en juin ; 75bp supplémentaires sont attendus le 27 juillet. La BCE a indiqué qu'elle suivrait, mais l'économie européenne étant encore plus affectée par la crise énergétique, et l'Allemagne étant probablement déjà en récession, un doute subsiste quant à sa capacité, voir même la nécessité, de poursuivre une politique aussi agressive que celle de la Fed.

Les marchés action ont ainsi progressivement acté une détérioration économique imposée par la Fed, dans un contexte de politique monétaire prisonnier de stagflation au 2e semestre.

Avec cet arrière-plan, l'évolution du Disruption Fund a notamment été affectée par :

- L'augmentation de la volatilité réalisée sur toutes les classes d'actifs liquides : taux, devises, actions et matières premières. Indice VIX US de la volatilité en forte hausse, avec une moyenne au 1S22 à 26,4 vs 2S21 à 18,8. Taux souverains 10 ans à travers l'OCDE en hausse de 2x à 3x sur 12 mois. L'EURUSD a chuté jusqu'à la parité. Pétrole au plus haut depuis les pics historiques de 2008 et 2011 ; gaz européen ainsi que blé, soja, et maïs au plus haut de toute période historique.

- Forte concentration des investisseurs sur l'énergie et les matières premières, avec en première ligne le secteur pétrolier. Notre fonds était fortement exposé (jusqu'à 40% de la poche action) au thème de la Clean Tech, incluant les énergies renouvelables (Orsted, ITM Power), les voitures électriques (Tesla, Nio, Alfen), et les matières premières énergétiques telles que le lithium et l'uranium.

- Perturbation des agendas politiques avec une relance pétrolière en urgence, notamment aux US, avec un appel au retour des capex de forage de schiste et dans le golfe du Mexique. Réouverture de centrales électriques au charbon.

- Ralentissement du e-commerce au profit de la consommation en réel, notamment le voyage, le tourisme, la restauration, les ventes au détail. Rebond des services au dépend de biens de consommation. Le fonds est resté actionnaire de Airbnb et Bumble.

- Reconfinement chinois en avril-mai, affectant la production automobile et de nombreux secteurs technologiques.

Autour du 14 juin, l'équipe du Disruption Fund a relevé que l'ensemble des secteurs d'investissement affichaient des niveaux de valorisations au plus bas sur plus de 10 ans. Le Software, le e-Commerce, le New Media, la Biotech et la Clean Tech, avec une exception pour les Semiconducteurs, au plus bas seulement sur 5 ans. Cette observation de valorisation extrême a rassuré l'équipe et encourage un positionnement plus optimiste, avec un minimum de couverture du portefeuille via futurs et options. Globalement, l'équipe de gestion considère que la Tech et la Biotech sont actuellement attractifs et sous-valorisés.

- Tous les grands indices US ont corrigés en janvier, les investisseurs craignant un durcissement de sa politique monétaire pour combattre l'inflation.

- Tous les indices actions ont corrigés de près de 10% (Russell 2000 : -10.9% ; Nasdaq Composite : -9.0% ; Nasdaq 100 : -8.5%)

- CPI +7% (plus haut depuis 1982)

- Discours hawkish de J.Powell présageant une hausse des taux directeurs dès mars (+50bp estimé)

- Netflix corrige de +30% en janvier 2022, la société n'ayant pas atteint ses prévisions de croissance en termes de nombre d'utilisateurs

- Meta chute de +30% (février 2022) alors que Facebook enregistre pour la première fois une décélération des utilisateurs quotidiens

- Février** : Invasion de l'Ukraine par la Russie. Les marchés ont chuté à l'annonce de l'invasion, mais se sont rapidement redressés après que les sanctions ont été jugées moins sévères que prévu. Plus tard, des sanctions plus sévères ont été introduites, notamment le retrait de certaines banques russes du réseau SWIFT et le gel des actifs de la BC russe détenus aux US.

- Eurostoxx50 à corrigé de 11.72% entre le 25/02 et le 08/03

- Marché des commodities en feu, lorsque les sanctions contre la Russie ont suivi l'invasion :

- Les contrats à terme sur le Brent ont bondi de 10.7 % en février
  - Le blé a grimpé de +18% en février, la Russie étant le plus grand exportateur mondial
  - L'aluminium a bondi de plus de 11 %
- Les résultats du T4 2021 annonçaient globalement des pressions sur les marges (hausse des salaires & matières premières, problèmes d'approvisionnement). i.e : HomeDepot en février puis Walmart et Target en mai

### - Mars :

- Le VIX atteint son pic le 07/03 (36.5%)
- Les futures sur le Brent réalisent +64.5% YTD le 08/03 (~\$128). Un dollar fort, des tensions géopolitiques (Ukraine/Russie) et une très forte demande sont les facteurs qui contribuent à la reprise de l'or noir
- Hausse des taux de la Fed de 25bp le 16/03
- Inversion des courbes de taux fin mars : Inversions du 2y/10y et du 5y/30y ; les analystes associaient ces inversions avec une récession

### - Avril :

- oMortgage rates atteignent +5% aux US (plus haut sur 10ans)
- oLa Chine entame sa politique « 0-Covid » réduisant les perspectives de croissance du PIB en 2022 de la nation malgré ses actions de relance ce 1er semestre (baisse des taux mortgage 5ans, subventions clean-energy, assouplissements réglementaires sur le secteur de la Tech)

### - Juin :

- YTD lows on indices: Nasdaq Composite -31.9%; Nasdaq 100 -31.8%; S&P500 -23.0%; Dow Jones Industrial Average -17.8%
- Le 10y US atteint son plus haut depuis 2011 (3.5%)
- Les valorisations de nos paniers sectorielles sont bien en dessous des niveaux Covid de Mars 2020 (software, Big Tech, biotech, e-commerce). Ces éléments nous ont conforté dans le derisking du portefeuille et dans l'orientation vers une exposition +90% long actions.

## 2) GESTION DE DISRUPTION FUND

Avec cet arrière-plan, l'évolution du Disruption Fund a notamment été affectée par :

-L'augmentation de la volatilité réalisée sur toutes les classes d'actifs liquides : taux, devises, actions et matières premières. Indice VIX US de la volatilité en forte hausse, avec une moyenne au 1S22 à 26,4 vs 2S21 à 18,8.

-Taux souverains 10 ans à travers l'OCDE en hausse de 2x à 3x sur 12 mois. Par ex, taux 10 ans US en hausse de 1,50% au 1er janv, à 3,50% le 14 juin 2022. L'EURUSD en chute de 8,3% sur le semestre, ayant ensuite touché la parité plus tard le 14 juillet. Pétrole au plus haut depuis les pics historiques de 2008 et 2011 ; gaz européen ainsi que blé, soja, et maïs au plus haut de toute période historique.

-Forte concentration des investisseurs sur l'énergie et les matières premières, avec en première ligne le secteur pétrolier. Notre fonds était fortement exposé (jusqu'à 40% de la poche action) au thème de la Clean Tech, incluant les énergies renouvelables (Orsted, ITM Power), les voitures électriques (Tesla, Nio, Alfen), et les matières premières énergétiques telles que le lithium et l'uranium.

-Perturbation des agendas politiques avec une relance pétrolière en urgence, notamment aux US, avec un appel au retour des capex de forage de schiste et dans le golfe du Mexique. Réouverture de centrales électriques au charbon.

-Ralentissement du e-commerce au profit de la consommation en réel, notamment le voyage, le tourisme, la restauration, les ventes au détail. Rebond des services au dépend de biens de consommation. Le fonds est resté actionnaire de Airbnb et Bumble.

-Reconfinement chinois en avril-mai, affectant la production automobile et de nombreux secteurs technologiques. Des nombreuses mesures de relance fiscale ont été annoncées successivement.

-Valorisations historiquement faibles. Autour du point bas du 14 juin, l'équipe du Disruption Fund a relevé que l'ensemble de ses secteurs d'investissement affichaient des niveaux de valorisations au plus bas sur plus de 10 ans, en particulier le Software, le e-Commerce, le New Media, la Fintech, la Biotech et la Clean Tech ; seuls les Semiconducteurs affichaient des valorisations au plus bas seulement sur 5 ans. Cette observation de valorisation extrême a rassuré l'équipe et encourage un positionnement plus optimiste, avec un minimum de couverture du portefeuille via futurs et options. Globalement, l'équipe de gestion considère que la Tech et la Biotech sont actuellement attractifs et sous-valorisés.

**3) INFORMATIONS JURIDIQUES****A) Modifications du prospectus de Disruption Fund**

Le prospectus de Disruption Fund a été modifié le 30 juillet 2021 pour tenir compte de deux changements :

- Le passage au calcul d'une valeur liquidative quotidienne ;
- Le changement d'heure limite de réception des ordres de souscription et de rachat de 17h00 à 10h00.

La partie portant sur les Modalités de souscription et de rachat a été modifiée comme suit :

**Modalités de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi jusqu'à 10h (heure de Paris) auprès du centralisateur :

SOCIETE GENERALE  
32, rue du Champ de Tir  
44000 Nantes

Et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour.

Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 10 heures (heure de Paris) sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-avant, doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de SOCIETE GENERALE. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à SOCIETE GENERALE.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

<i>J ouvré</i>	J ouvré	J ouvré: jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Centralisation avant 10h des ordres de souscription	Centralisation avant 10h des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

**Date et périodicité d'établissement et de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie et calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT Paris. En cas d'impossibilité, la Valeur liquidative est datée du premier jour ouvré suivant.

Ces modifications ont pris effet le 1er septembre 2021.

**B) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article 6 du règlement (UE) n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), Quadrille Capital intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement. En effet, la SGP est convaincue que les données extra financières permettent la création de valeur et favorisent un alignement des intérêts entre toutes les parties prenantes : les dirigeants et les salariés, les investisseurs et la société au sens large. Cependant elle ne prétend pas promouvoir des caractéristiques ESG (au sens de l'article 8 SFDR) ni mettre en œuvre un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 SFDR).

Quadrille Capital a signé la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (France Invest), et s'est engagé à adopter et appliquer les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) définis par l'ONU.

**Politique d'intégration des risques de durabilité**

Les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement par une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

### L'impact probable des risques de durabilité

Les risques de durabilité étant pris en compte, ils sont limités. Néanmoins la réalisation d'un risque de durabilité, notamment d'une manière non anticipée, pourrait avoir une incidence négative soudaine et importante sur la valeur d'un investissement et, par conséquent, une incidence sur la rentabilité d'un fonds. Cet impact négatif pourrait entraîner une perte totale de la valeur du ou des investissement(s) concerné(s) et pourrait avoir un impact négatif équivalent sur la rentabilité d'un fonds.

Le Fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité sur la société et l'environnement au sens large.

L'analyse de ces critères est à la discrétion de l'équipe de gestion et pourra évoluer dans le temps.

### **C) Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires**

En tant que société de gestion, Quadrille Capital a l'obligation de sélectionner des intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres transmis pour le compte de ses clients.

Conformément à la réglementation, Quadrille Capital a établi une politique d'exécution des ordres lui permettant d'obtenir le meilleur résultat possible. La politique d'exécution des ordres prévoit notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision, en tenant compte des conditions du marché.

Les critères retenus pour la sélection des intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ils dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques (intermédiaires globaux, pan-européens, locaux), de type de sociétés (grands groupes, PME, TPE).

Les critères d'analyse portent notamment, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres, les coûts d'intermédiation ainsi que sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs.

Sur cette base, la liste des intermédiaires sélectionnés fait l'objet d'une revue annuelle.

### **D) Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Disruption Fund a recours aux seuls services d'exécution d'ordres auprès d'intermédiaires.

L'intégralité des frais d'intermédiation versés a consisté en la rémunération de services d'exécution d'ordre (actions et titres de capital) auprès de tiers.

Le choix des prestataires et leur évaluation est dûment encadré dans le cadre de la Procédure de Sélection des Intermédiaires ainsi que dans la Politique de Conflit d'Intérêt.

### **E) Politique d'exercice des droits de vote**

La politique de vote énonce les principes généraux d'application habituellement retenus en matière de votes.

#### 1) Principes pour déterminer l'exercice des droits de vote

Quadrille Capital exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC sont elle assure la gestion lorsqu'il existe des risques de modification de la stratégie des sociétés par rapport à ses critères d'investissement (changement de majorité de l'actionnariat, fusion – acquisition, restructuration...).

Une fois ces risques identifiés, Quadrille Capital prendra en compte les critères suivants :

- Significativité du poids de Quadrille Capital dans le vote : la société de gestion doit détenir plus de 2% du capital de la société ;
- La couverture des encours des OPC actions : la ligne doit représenter plus de 5% de l'actif net d'un OPC ;
- Le coût lié à l'exercice des droits de vote.

#### Politique de droits de vote

La politique de droits de vote de Quadrille Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts de ses fonds. A cet effet, et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, les votes émis par Quadrille Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace ;
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital ;
- le traitement équitable des actionnaires ;
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- la responsabilité du conseil d'administration.

#### 2) Conflits d'intérêt

Le code de déontologie de Quadrille Capital définit, pour tous les collaborateurs de l'équipe de gestion, les cas où une situation de conflit d'intérêt pourrait être avérée.

#### 3) Exercice de droits de vote

Au cours de l'exercice, Quadrille Capital n'a pas rencontré de situation nécessitant l'exercice de son droit de vote.

### **F) Utilisation d'un levier**

Disruption Fund n'a pas eu recours à des instruments à effet de levier au cours de l'exercice.

### **G) Règlement SFTR**

Disruption Fund n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres ou des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) au cours de l'exercice.

### **H) Calcul du Risque Global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### **I) Politique de rémunération**

En conformité avec les dispositions des Directives AIFM (2011/61/UE) et UCITS V (2014/91/UE), la politique de rémunération de Quadrille Capital est décrite dans le rapport de gestion de la Société de Gestion. Un extrait est disponible sur demande.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

- le montant total des rémunérations (y compris les cotisations sociales) du personnel de Quadrille Capital s'élève à 5.961.638 Euros, dont 1.149.235 Euros de rémunération variable ;
- une rémunération liée au carried interest des fonds sous gestion de 146.135 Euros a été versée.

## État du patrimoine

	<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>	<b>Montant à l'arrêté périodique</b>
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		43 963 323,27
b) Avoirs bancaires		3 799 494,75
c) Autres actifs détenus par l'OPC		1 050 848,61
d) Total des actifs détenus par l'OPC ( <i>lignes a+b+c</i> )		<b>48 813 666,63</b>
e) Passif		-164 807,32
f) Valeur nette d'inventaire ( <i>lignes d+e = actif net OPC</i> )		<b>48 648 859,31</b>

## Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

<b>Parts ou actions</b>	<b>Nombre de parts ou actions en circulation</b>	<i>Devise parts ou actions</i>	<b>Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)</b>
PART A / FR0012770154	7 660 547,436	EUR	1,2365
PART A1 / FR0013400868	785 179,812	EUR	1,0129
PART B / FR0012770162	6 346 320,523	EUR	0,9332
PART C / FR0014000U71	43 490 978,767	EUR	0,7463

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	24,15	24,07
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	66,22	65,99
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	1,53	1,52



## Répartition des actifs par devise

Devises (10 principales devises)	Montant En devise de comptabilité de l'OPC	Pourcentage	
	EUR	Actif net	Total des actifs
USD	29 668 473,99	60,98	60,77
EUR	8 934 130,00	18,36	18,30
CAD	2 547 656,90	5,24	5,22
GBP	1 516 147,77	3,12	3,11
DKK	1 296 914,61	2,67	2,66
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
<b>Total</b>	<b>43 963 323,27</b>	<b>90,37</b>	<b>90,06</b>

## Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

Pays (10 principaux pays)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Etats-Unis d'Amérique	42,10	41,95
Pays-Bas	13,12	13,08
France	5,77	5,75
Canada	5,24	5,22
Curaçao	3,52	3,50
Chili	3,28	3,27
Suisse	3,23	3,22
Royaume-Uni	3,12	3,11
Allemagne	2,93	2,92
Danemark	2,67	2,66
Autres pays	5,39	5,38
<b>Total</b>	<b>90,37</b>	<b>90,06</b>

## Répartition des actifs par secteur économique

Secteur économique (10 principaux secteurs)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Matériel de production d'énergie renouvelable	10,02	9,96
Technologie et équipement de production	9,09	9,06
Logiciels	8,61	8,59
Services informatiques	6,32	6,30
Biotechnologie	5,84	5,82
Équipements et services pétroliers	5,27	5,25
Services numériques aux consommateurs	5,11	5,09
Chimie de spécialité	4,51	4,50
Services financiers diversifiés	4,48	4,47
Semi-conducteurs	4,39	4,37
Autres secteurs	26,73	26,65
<b>Total</b>	<b>90,37</b>	<b>90,06</b>

## Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
<b>PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :</b>	<b>1,53</b>	<b>1,52</b>
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	1,53	1,52
<b>AUTRE NATURE D'ACTIFS :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1,53</b>	<b>1,52</b>

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.  et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	32 351 089,98	31 981 082,45
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	96 012 770,82	95 800 066,17
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	25 636 644,14	29 100 913,90
<b>Total sur la période</b>	<b>154 000 504,94</b>	<b>156 882 062,52</b>

## Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PART B / FR0012770162	-	-

**Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts**

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-